



Vigilance rouge canicule

Le jeudi 27 juin 2019 – 16h00

Les départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse sont désormais placés en vigilance rouge canicule* à compter du vendredi 28 juin à 10h00, ce qui implique une mobilisation maximale des moyens.

Sauf arrêté municipal ou préfectoral, nous vous demandons, pour le vendredi 28 juin 2019, de suivre les directives suivantes :

1. Il est conseillé aux parents qui le peuvent de **garder leurs enfants à la maison** afin de les préserver au mieux des effets de la chaleur.
2. Les écoles resteront **ouvertes uniquement à titre d'accueil** : les activités scolaires et sportives seront suspendues au profit d'activités ludiques adaptées.
3. **Aucune kermesse, manifestation sportive, fête de fin d'année etc. ne pourra se tenir.**

***Vigilance rouge** : Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.